
Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 16 mai 2022

Nombre de Membres :	
Alféréments au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	12
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	03

A été élu secrétaire : MAILLET Hubert
--

L'an deux mille vingt deux le seize mai à 19 heures 00 minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mai s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAUVIN Christian, Maire.

Présents (12) : CHAUVIN Christian, CAIGNAULT Bettina, CARITEY Charlène, CORROYER Jean-Luc, CORROYER Véronique, DELCOURT Sergine, MAILLET Hubert, PEITERS Erick, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs, TEISSONNIER Fabrice, TEISSONNIER Nathalie

Représentés (03) : DA MOTA Antonio par Véronique CORROYER, PEIX Ludmilla par Fabrice TEISSONNIER, PINTADO Alexandre par CARITEY Charlène,

Absents (0) : /

1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2022

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) TABLEAU DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le planning sera communiqué à tous les participants prochainement.

3°) PRESENTATION RAPPORT ADICA

Plusieurs propositions ont été proposés. Le Conseil doit les analyser et trouver la solution la plus appropriée pour les bâtiments municipaux.

4°) TRANSFERT DE 5 ENFANTS EN GS A L'ECOLE DE LARGNY SUR AUTOMNE

L'Inspection Académique a pris en main le sujet du transfert de la classe CP/CE1/CE2 à Largny sur Automne.

Celle-ci a suggéré de laisser à la classe maternelle d'Haramont :

- 12 PS
- 4 MS
- 8 GS

Pour le bien être des enfants et leur sécurité, l'Inspection Académique a demandé que 5 enfants de GS (parents habitants à Largny sur Automne) intègre la classe transférée au 1^{er} Septembre 2022 à Largny sur Automne pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil municipal va prendre vote du transfert de 5 enfants de GS à Largny sur Automne pour l'année scolaire 2022/2023.

Le vote va se faire à bulletin secret.

Les assesseures sont :

- Bettina CAIGNAULT
- Charlène CARTEY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Pour 11 voix
- Contre 2 voix
- Abstention 2 (*1 ne voulant pas prendre part au vote*)

Le Conseil municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

ACCEPTE le transfert de 5 enfants en GS à Largny sur Automne pour l'année scolaire 2022/2023.

5°) POINTS DIVERS

❖ Vente des Frênes

Les frênes ont été vendus environ 95 € du m3.

❖ Association Vie

Plusieurs élus ont rencontrés l'Association Vie afin de leur montrer les futurs projets (panneaux, fêtes...).

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 20h45.

Le Maire,
Christian CHAUVIN

